

Procès verbal

Le jeudi 23 avril 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 15 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Benoît CODRON.

Secrétaire de la séance : Éric PASSIEU

Présents : Benoît CODRON, Alexandra BOURILLON, Hugues COURTIER, Blandine LATHÉLIZE, Gaëtan GAGNANT, Delphine CODRON, Fabien COURTIER, Sébastien GOAPPER, Mathias HANUSIAK, Éric PASSIEU, Céline LEMERAY, Marie-Christine GROISY, Karen COURTIER, Victor MORENO

Représentés : Valérie DE MACEDO représentée par Alexandra BOURILLON

Absents et excusés :

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 8/04/2026

Approbation du Compte Financier Unique 2025

Affectation du résultat 2025

Vote du budget primitif 2026

Questions diverses

Ouverture de la séance du conseil municipal à 20h35

Après lecture faite par Monsieur le Maire, le procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations du conseil :

Délibération 3 en 1 du compte unique financier - BUDGET PRINCIPAL VILLEROY M14 2025 (N° DE_2026_032BIS)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	288 379,03	15 208,07	0,00	15 208,07	288 379,03
Opérations exercice	552 500,54	494 587,99	82 096,25	176 524,10	634 596,79	671 112,09
TOTAUX	552 500,54	782 967,02	97 304,32	176 524,10	649 804,86	959 491,12
Résultat de clôture		230 466,48		79 219,78		309 686,26
Restes à réaliser					76 766,58	0,00
Besoin / excédent de financement total						232 919,68
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						60 000,00

Benoît CODRON se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Benoît CODRON vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à Benoît CODRON pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Compte 1068 (recette d'investissement)	0,00
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	230 466,48
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	79 219,78

Délibération : adoptée

Délibération sur le budget primitif - BUDGET PRINCIPAL VILLEROY M14 2026 (N° DE_2026_033TER)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune

BUDGET PRINCIPAL VILLEROY M14,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune BUDGET PRINCIPAL VILLEROY M14 pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 901 086,98

En dépenses à la somme de : 901 086,98

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	346 601,36
012	Charges de personnel, frais assimilés	170 600
014	Atténuations de produits	4 000
023	Virement à la section d'investissement	40 257,92
65	Autres charges de gestion courante	203 450
66	Charges financières	6 700
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		771 609,28

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	230 466,48
013	Atténuations de charges	100
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	74 900
73	Impôts et taxes	95 131
731	Fiscalité locale	255 570
74	Dotations et participations	68 522
75	Autres produits de gestion courante	45 500
76	Produits financiers	5
77	Produits spécifiques	1 414,8
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		771 609,28

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	48 270,08
21	Immobilisations corporelles	81 207,62
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		129 477,7

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	79 219,78
021	Virement de la section de fonctionnement	40 257,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 000
13	Subventions d'investissement	4 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		129 477,7

ADOPTE A LA MAJORITE

Délégation : adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 22 heures.

Benoît CODRON
Président de séanceÉric PASSIEU
Secrétaire de séance